Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 53 (1980)

Heft: 9

Artikel: Protection de la nature et de l'environnement

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-128292

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Protection de la nature et de l'environnement

La Ligue suisse du patrimoine national en 1979: Au service de l'homme et de son cadre de vie

lsp — L'avenir, pour la cause de la protection des sites, ne s'annonce nullement plus paisible, mais au contraire plus rude, et elle exigera des efforts à la fois différents et plus considérables que jusqu'à présent. C'est à cette conclusion qu'arrive le rapport 1979 de la Ligue suisse du patrimoine national (LSP), dans lequel cette association de droit privé, sans but lucratif, qui compte des sections dans tout le pays, rend compte de sa multiple activité en faveur de la protection des sites naturels et construits.

Nouveaux statuts

«La protection des sites n'est pas un but en soi. Ceux qui croient cela lui portent préjudice. Elle ne s'accomplit qu'au service de l'homme. Ce ne sont pas des lois, des plans, des rues et des murs dont nous devons nous soucier en premier lieu, mais de l'homme et de ses besoins vitaux, de son besoin originel du chez-soi et de la sécurité.» A cette fin, et pour orienter davantage l'organisation, trop souvent tournée vers le passé, sur les grands problèmes du cadre de vie dans le monde moderne, la LSP s'est donné en 1979 de nouveaux statuts, et a entrepris sur cette base une progressive réforme interne. Les buts de la ligue, axés essentiellement sur la protection des monuments historiques, ont été modifiés de telle façon qu'à l'avenir une attention particulière soit vouée à l'homme et à son besoin d'un meilleur environnement.

Travail pratique et droit de recours

Même si des slogans tels que «qualité de la vie», «conscience de l'environnement», ou «retour à un monde à la taille de l'homme», restent trop souvent sur le papier, l'activité désintéressée de la LSP n'est nullement dépourvue de chances de succès. Le travail pratique de ses 21 sections, sa collaboration avec des organisations à buts analogues, et son travail d'information que soutiennent les médias, ont obtenu certains résultats. C'est ainsi qu'avec des services d'améliorations foncières, on a favorisé une nouvelle utilisation de fermes dignes d'être conservées; des services de ponts et chaussées ont été incités à élaborer des projets ménageant mieux les sites; dans le secteur de l'aide à la construction de logements, l'octroi de subventions officielles a été influencé dans le sens de la protection du patrimoine (transformer plutôt que démolir!); et les organes du fisc ont été invités à pratiquer l'exemption d'impôt pour les fondations à buts culturels, en faveur d'objets à protéger. Dans de nombreux cas particuliers, les interventions des conseillers techniques LSP ont été déterminantes pour des rénovations, pour l'insertion de bâtiments nouveaux, pour l'élaboration de plans d'extension et de règlements de construction.

L'opposition, au lieu de la collaboration avec les autorités, a été nécessaire là où une trop molle interprétation menaçait de rendre inopérantes des obligations légales. La LSP n'a pas fait usage, au cours de l'année écoulée, de son droit de recours sur le plan fédéral; elle n'en demande pas moins l'introduction d'un droit pleinement équivalent sur le plan cantonal.

Tâches de protection du patrimoine et du paysage

L'une des principales tâches de la LSP est de veiller sur le patrimoine culturel et naturel. Le cas de Saint-Ursanne montre qu'à cet égard, elle ne se laisse pas enfermer dans une doctrine uniquement soucieuse du passé. Une fondation y a été créée (grâce aux fonds de la vente d'écus de chocolat) qui n'entend pas seulement conserver la substance architecturale du centre historique, mais prendre aussi en considération les projets de rénovation de la population résidante, ainsi que ses besoins sociaux et structurels. De cette manière, la Fondation contribuera à réaliser dans les faits les exigences d'une protection des sites de conception moderne.

En ce qui concerne les problèmes actuels de la protection du paysage, la LSP a pris explicitement position à propos des tronçons de routes nationales qui soulèvent de l'opposition; à propos du projet d'élargissement — encore en suspens — de la voie CFF des bords du lac de Bienne; et aussi des questions d'énergie: elle préconise le remplacement du pétrole dans divers secteurs, mais s'oppose à ce que ce soit aux dépens des derniers grands cours d'eau encore intacts du pays; c'est pourquoi elle a appuyé la résistance aux usines électriques Ilanz I et II. La LSP a pris résolument position en faveur du nouvel article constitutionnel sur les chemins piétons. Un projet de parc alpestre dans la Léventine supérieure, auquel la Confédération, l'Etat du Tessin et les autorités locales participent également, est proche de sa réalisation. La LSP a dû repousser, dans le courant de 1979, l'une et l'autre variantes de la conception globale des transports, qui lui paraissent propres à entraîner de nouvelles et indésirables contraintes, notamment en faveur du trafic privé. Certes, elle salue les efforts tendant à une remise en ordre politique et juridique des transports, mais elle souhaite une modération du trafic privé et un développement des transports publics.

Appoints financiers

Avec des dépenses totales de 1 064 463 fr. 10, et des recettes de 1 008 676 fr. 80, les comptes annuels 1979 de la LSP (sections non comprises) présentent un excédent de dépenses de 55 786 fr. 30. Le compte de la fortune, diminué d'autant, s'élève à 290 435 fr. 20. Ce déficit est dû à des rendements moins favorables, ainsi qu'à un accroissement des dépenses d'information et d'administration.

L'une des tâches traditionnelles de la LSP est de compléter les subventions officielles, ou, lorsque celles-ci font défaut, d'octroyer des subsides pour des rénovations d'édifices, ou pour d'autres tâches de protection du patrimoine. C'est ainsi qu'elle a distribué en 1979 une somme totale de 540 000 fr., à laquelle on peut encore ajouter les 250 000 fr. versés, sur le compte de l'Ecu d'or, à la Fondation Pro Saint-Ursanne.

Durant l'année écoulée, l'effectif de la LSP a augmenté de 2,2% et s'élève à ce jour à 18 279 membres.

Ligue suisse du patrimoine national
8042 Zurich